ID: 038-200049815-20240212-24021206-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

Nombre de membres: 18

En exercice : 18 Présents : 13

Pouvoirs: MICHA Abigaël

Absent(es) ou excusés: CLOPET Sylvain, FERRARRO Cindy, DOUCELIN Romain, LAURENT Catherine.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Objet

Location d'un local chez MARTINET

République Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°24/02.12/06

Séance du 12 février 2024 Compte-rendu visible le 19 février 2024 Date de convocation le 07 février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de

la séance : 18

Maire: BERGER Alain

Secrétaire de séance : PELLET Valérie

Membres présents: BERGER Alain, PELLET Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY Bernard, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, FERLET Dominique, PRIEUR-DREVON Elise, GARNIER Vincent, CUSIN Cécile, COUTURIER Alban, FROMENTOUX Cyril.

Vu, la délibération n°15/08.06/49, sur la location d'un local chez Monsieur MARTINET Roger

Monsieur le Maire rappelle :

Depuis le 1^{er} janvier 2004 la commune d'Eclose loue un local chez Monsieur MARTINET Roger pour y entreposer du matériel de déneigement et le stockage de de sel utilisés pour le déneigement et le salage des voiries communales lors des épisodes neigeux. Le montant du loyer est d'une valeur totale de 333 euros par an.

Monsieur le maire propose :

Suite au décès de Monsieur MARTINET Roger survenu le 10 décembre 2023, le local de stockage est désormais la propriété de Madame MARTINET Christine. La commune propose à Madame MARTINET Christine de maintenir ce partenariat de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- > ACCEPTE la location de ce local à Madame MARTINET Christine afin d'y déposer du matériel technique de la commune en cas de besoin,
- > DIT que le montant du loyer demeure inchangé, la somme est fixée à 333 euros par an,
- > D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture 13 février 2024

